



Créateurs de droits nouveaux



PROTECTION MALADIE ET SI L'ON CRÉAIT DES DROITS NOUVEAUX ?

Progressivement les avancées technologiques et numériques transforment le domaine de la santé, de nouveaux enjeux émergent en matière de droits des assurés concernant leurs informations médicales et leur bien-être.



Ce qui conduit à l'apparition de la e-santé.



Revendication

FO Énergie

création d'un droit nouveau :

la « Santé Connectée »



Formation et éducation sur l'utilisation correcte et efficace de ces technologies.

Il faut **garantir que tous les individus puissent en bénéficier**, y compris les personnes âgées et celles qui ne sont pas familières avec la technologie.



Ouverture d'un portail permettant d'**effectuer vos demandes en ligne** (courriels, messageries sécurisées...).



En intégrant le «Droit à la Santé Connectée» dans notre conception des droits fondamentaux en matière de santé, vos élus FO Énergie s'engagent pour l'amélioration de votre bien-être et votre qualité de vie.

Grâce à l'innovation, au sein de la CAMIEG, les élus FO Énergie souhaitent améliorer la qualité de vos services, à optimiser la gestion de vos remboursements et à rendre votre expérience plus fluide et agréable.

Votre protection maladie passe par des actions concrètes et pour FO Énergie cela passe par la création de droits nouveaux!



Élections professionnelles novembre 2023

